

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 3 mai 2010, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Adjoint – Mme Marie Chaix, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM Bernard Bouhet, Ludovic Bustos, Adjoint – Mme Françoise Gauthier, Conseillère Municipale.

Pouvoirs : M. Bustos pour M. Uhry
Mme Gauthier pour Mme Burgun.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010 n'appelle aucune remarque.

En préambule de séance, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2011 en présence de Mmes Brigitte GOILLOT et Françoise GERBIER respectivement Maire d'Herbeys et Maire de Venon.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de M. Bustos et de Mme Gauthier.

INTERCOMMUNALITE

Présentée par M. le Maire,

- la désignation de M. Bernard Bouhet, Adjoint, pour représenter la commune au sein de la commission de transfert de charges de la Métro.

FINANCES

Présentée par M. le Maire,

- la prise en charge du coût d'un stage de formation BAFA, soit 425 Euros, suivi par une jeune poisatière du 13 au 20 avril 2010.

SE 38

Présentés par M. Yves Arnal, Adjoint,

- les travaux de renforcement de l'éclairage public rue Claude Debussy et place du 8 Mai 45 estimés à 21 350 Euros HT et la demande de subvention correspondante au SE 38, et le mandat au Maire pour signer la convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie et engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

PERSONNEL

Présentées par M. le Maire,

- l'annulation d'un poste de rédacteur principal à temps complet et la création d'un poste de rédacteur chef à temps complet, et l'annulation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- d'un avenant prolongeant jusqu'au 31 mars 2010 la convention de moyens signée avec l'association des Francas de l'Isère,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis à Poisat, 4, allée des Provençales au prix de 315 000 Euros,
- d'un contrat de maintenance des systèmes d'alarme anti-intrusion avec la société Atelcom
- d'un contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé de niveau 3 avec la société ALPIC pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'éclairage public de la rue Claude Debussy.

Ce compte rendu sera validé par le prochain conseil municipal.